

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme



## *LE VAUDOUE*

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 11 juin 2010	prescrite le :
arrêtée le : 14 septembre 2012	arrêtée le :
approuvée le : 11 octobre 2013	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .3.

**ANNEXE  
SANITAIRE  
ORDURES  
MÉNAGERES**

VU pour être annexé à la délibération du :  
11 octobre 2013

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Monchavant 77250 ECUELLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

**COMMUNE DU VAUDOUE**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ANNEXE SANITAIRE "ORDURES MENAGERES"**

La commune du Vaudoué fait partie du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM). Le SIROM a confié à l'entreprise ESD (Europe Services Déchets), depuis fin 2009, la charge de la collecte des ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine (le lundi), en porte à porte. La collecte sélective des emballages est assurée, en porte à porte, une fois toutes les deux semaines, la collecte des journaux, magazines et du verre restant en apport volontaire.

Le ramassage des objets encombrants est également assuré, deux fois par an.

Un ramassage des déchets verts est organisé par la Commune, d'avril à novembre, un lundi sur deux, à raison de 100 kg/an/habitation.

La déchetterie la plus proche est située à Milly-la-Forêt (Maisse).

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation des Déchets et Ordures ménagères (SIREDOM). Il est sous-traité par le SIREDOM au Groupe SEMARDEL (Environnement Service).

\*

\*

\*